

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté de la  
Communauté de Communes de Nozay ordonnée par arrêté de la Présidente de la Communauté  
de communes, n°508-2025 en date du 05 mars 2025

Enquête publique du samedi 29 mars 2025 à 9h au mercredi 30 avril 2025 à 17h00 inclus

L'objet de cette enquête publique est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ces documents.

L'enquête publique unique sera ouverte à compter **du samedi 29 mars 2025 à 9h00 jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 17h00** inclus pour une durée de 33 jours au siège de la communauté de communes (siège de l'enquête publique) et en mairie(s) d'Abbaretz, La Grignonais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay, et ce aux jours et heures d'ouverture habituels.

Par décision n° E25000020/44 en date du 3 février 2025 Madame la 1ère Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Nantes a désigné **Monsieur René PRAT**, en qualité de commissaire enquêteur, ainsi que **Monsieur Jean DE BRIDDIERS** en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Conformément aux articles R. 104-1 du Code de l'Urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de Nozay arrêté est soumis à évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire en date du 13 février 2025.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers complets du PLUi arrêté incluant l'évaluation environnementale :

- **sur support papier** au siège de la Communauté de Communes de Nozay et dans les mairies d'Abbaretz, La Grignonais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- **sur un poste informatique** mis à disposition en mairies d'Abbaretz, La Grignonais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay ainsi qu'au siège de la Communauté de communes de Nozay aux heures et jours habituels d'ouverture.
- **sur le site Internet** communautaire, à l'adresse suivante : <https://www.cc-nozay.fr/>
- **sur le registre dématérialisé** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6079>

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers de PLUI arrêté sur support papier en mairies d'Abbaretz, La Grignonais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay aux heures et jours habituels d'ouverture ;

Pour chaque commune concernée le dossier regroupe les pièces suivantes :

- Résumé non technique,
- Orientations d'Aménagement relatives à la commune,
- Plans de zonage à l'échelle de l'intercommunalité et à l'échelle de la commune,
- Le règlement écrit,
- Le mémoire en réponse aux avis des personnes publiques associées,
- Les pièces administratives.

En outre, sur demande et à ses frais, chacun pourra obtenir copies des pièces des dossiers dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Chacun pourra consigner ses observations :

- 1 - **sur les registres d'enquête** en mairies d'Abbaretz, La Grignonais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux, Vay et au siège de la Communauté de communes, aux jours et aux horaires habituels d'ouverture ;
- 2 - **sur le registre d'enquête** au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- 3 - en adressant les observations de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête, soit le mercredi 30 avril 2025 à 17h00 avec pour objet « *Observations enquête publique Unique – Projet de PLUi Communauté de communes de Nozay arrêté* », à l'attention du commissaire enquêteur :
  - **par courrier**, au siège de l'enquête à la Communauté de communes de Nozay située au 9 rue de l'Eglise – 44170 NOZAY
  - **par mail** à l'adresse suivante : [enquete-publique-6079@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6079@registre-dematerialise.fr)
- 4 - **sur le registre d'enquête dématérialisé** disponible sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6079>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Samedi 29 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Nozay
- Lundi 31 mars 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Treffieux
- Mardi 08 avril 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Saffré
- Jeudi 10 avril 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de la Grignonais
- Mercredi 16 avril 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Vay
- Mardi 22 avril 2025 de 09h00 à 12h00 en mairie de Puceul
- Vendredi 25 avril 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Abbaretz
- Mercredi 30 avril 2025 de 14h00 à 17h00 au siège de la Communauté de communes de Nozay

Chacun est libre de rencontrer le commissaires enquêteur à l'occasion des 8 permanences prévues quel que soit son lieu de résidence.

A l'issue de l'enquête publique unique, le projet de PLUi de la Communauté de communes de Nozay sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Nozay après avoir été adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des remarques du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège de la Communauté de Communes de Nozay, en mairies des 7 communes membres, en Préfecture de Loire-Atlantique, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes et de chacune des communes membres. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, les frais de reprographes étant à la charge du demandeur.

Fait à Nozay, le 05 mars 2025  
La Présidente de la Communauté de Communes de Nozay,  
Claire THEVENIAU